



RÈGLEMENT DEPARTEMENTAL DE LA COUPE NATIONALE CHALLENGE HENRI GUERIN CATÉGORIE BENJAMINS

ARTICLE 1 :

Cette compétition est réservée aux joueurs et joueuses de la catégorie **BENJAMINS et BENJAMINES nés en 1997 et 1998**. Il est fait application du règlement général du football à 9 et du règlement édicté par la FFF concernant le déroulement de ce challenge.

ARTICLE 2 :

Les "Commissaires" de la Commission Départementale de Football d'Animation sont habilités à intervenir sur tous les centres de rencontres. [La Commission Technique et la CDFa se réserve le droit de nommer des représentants pour superviser ou animer les Centres.](#)

ARTICLE 3 : COUPE NATIONALE PHASE 1 = PRELIMINAIRE

- Tous les clubs engagés participent au Challenge H. GUERIN. [\(décision fédérale\)](#).
- Cette phase préliminaire se déroule sur 5 journées.
- Il est établi des poules de TROIS ou QUATRE Clubs.
- Les clubs sont répartis dans ces poules en fonction du nombre d'équipes inscrites. (Maximum 3 par poule : si 4 engagées = 3 + 1 ou 2 + 2).
- A l'issue des 5 journées, un classement est établi par Club sur la base des décomptes de points définie à l'article 7 de ce règlement.
 - Il sera qualifié automatiquement pour les demi finales les clubs ayant le meilleur indice par rapport à la place obtenue en poule. Les autres disputant une journée de repêchage.
 - Chaque club qualifié est représenté par une équipe., [sauf cas des clubs ayant plus de 3 équipes.](#)

ARTICLE 4 : MATCHS REMIS EN PHASE PRELIMINAIRE

Toutes les feuilles de matchs devront, pour être prises en compte, être retournées au District **avant le 17 Novembre 2008 à 17h**. Aucune rencontre ne pourra être remise après cette date. [Tout club ne pouvant recevoir devra, avec l'accord du club qu'il devait recevoir, inverser les lieux de rencontres.](#)

ARTICLE 5 : COUPE NATIONALE – PHASE 2 = JOURNEE DE BARRAGE

- Une journée de repêchage aura lieu le **06 Décembre 2008** afin d'obtenir 64 équipes qualifiées.
- Les clubs non qualifiés directement à l'issue de la phase préliminaire participent au repêchage (une équipe par club désignée par celui-ci) qu'ils aient joué ou non la totalité des matchs prévus lors de cette phase.
 - Cette journée concerne les clubs non qualifiés directement (ordre : 4^e des poules de quatre Clubs, puis les 3^e des poules de 3 Clubs, puis les 3^e des poules de quatre clubs et ainsi de suite).
 - * [Pour les Clubs scindés en deux \(ex. : 1/2/3 et 4/5\) la composition de l'équipe ne comportera que des joueurs ayant participé dans ces groupes \(1/2/3 et 4/5\).](#)
- La répartition des plateaux de repêchage est faite par tirage au sort. **Le 1^{er} club tiré au sort pour constituer une poule organise le plateau de repêchage de sa poule sauf s'il organise un plateau "Débutants" à cette date.**
 - En cas d'indisponibilité de terrain, le club organisateur doit prendre toutes les dispositions pour reporter ou faire organiser le plateau sur un autre site.
- Le repêchage est organisé en poules de 4 clubs au maximum. Le premier de chaque poule est repêché pour la demi finale de la Coupe Nationale.

ARTICLE 6 : COUPE NATIONALE - PHASE 3 = QUALIFICATION POUR LE REGIONAL

1-JOURNEE DEMI-FINALE : 14 mars 2009

64 équipes qualifiées participent à la demi-finale (UNE par CLUB) :

- [Les 5 clubs participant au critérium régional organisé par la LPIFF sont qualifiés de droit](#), à condition que les autres équipes participant aux cinq journées préliminaires aient disputé la totalité des rencontres. A défaut, ils seront traités comme les autres Clubs.
- [Les 36 clubs participant au critérium départemental organisé par le DEF sont qualifiés de droit](#), à condition que les autres équipes participant aux trois journées préliminaires aient disputé la totalité des rencontres. A défaut, ils seront traités comme les autres Clubs.
- Les clubs qualifiés à l'issue des 5 journées préliminaires.
- Les clubs vainqueur de leur poule lors de la journée de repêchage.

Participation et organisation :: **chaque club fait participer l'équipe avec les joueurs** ayant évolué dans les équipes(1-2 ou 3-4 etc)

- 16 poules de 4, le premier de chaque poule se qualifie pour la finale départementale (**28 Mars 2009**). **2 équipes de même club ne peuvent pas accéder à la finale.**

2-FINALE DEPARTEMENTALE : 04 avril 2009

- Formule de l'échiquier en 2 groupes de 8 (Règlement fédéral).
- Lieu : un seul site et quatre terrains.

Le vainqueur de chaque groupe est qualifié pour la finale Régionale du **08 Mai 2009**

ARTICLE 7 : CLASSEMENT – PHASE PRELIMINAIRE

Le classement par poules (formule championnat) sera effectué en attribuant aux équipes :

- 4 points par match gagné, pour les groupes à 1 ou 2 équipes. **BONUS 1 pt pour l'équipe 1 vainqueur** (groupe à 3 équipes)
- 2 points par match ayant un score d'égalité,
- 1 point par match perdu et joué,
- 0 point par match perdu, non disputé ou feuille non parvenue dans les délais (score 0 - 5).

Les points acquis au critérium départemental seront ajoutés (6 points par match gagné, et idem ci-dessus pour les autres résultats).

Il sera alors établi un coefficient = total des points divisé par le nombre total de matchs (joués ou censé être joués).

Départage des équipes à égalité de coefficient (3 décimales) :

- points acquis par la totalité des équipes du (ou des) CLUB(S) à égalité
- différence de but particulière entre la totalité des équipes du (ou des) CLUB(S) à égalité
- différence de but générale
- meilleure attaque

ARTICLE 8 : DEPARTAGE des ex aequo (Repêchage, Demi finales & Finale)

- En cas d'égalité de points entre deux équipes, seront pris en compte les critères suivants pour départager les équipes (Règlement Fédéral) :

- résultat de la rencontre les ayant opposées
- résultat de l'épreuve de jongleries, si le score a été nul ou qu'elles ne se sont pas rencontrées.

RAPPEL : l'épreuve de jonglerie doit être effectuée avant le début de la 1^{ère} rencontre et par la totalité des joueurs désignés sur la feuille des rencontres.

- Repêchage : épreuve de jongleries : 40 au pied et 15 têtes au meilleur des deux essais (pas de touche de rattrapage)
- Demi finale : épreuve de jongleries : 50 au pied et 20 têtes au meilleur des deux essais (pas de touche de rattrapage)
- Finale : épreuve de jongleries : 50 pied droit, 50 pied gauche et 30 têtes au meilleur des deux essais (**une** touche de rattrapage)
- En finale : application du règlement fédéral concernant la formule de l'échiquier

ARTICLE 9 :

Toute équipe absente sur le centre de jeu sera éliminée. En outre, elle sera passible de l'amende prévue au Règlement Général pour forfait (coupe).

Pour les repêchages, demi finale, et finale : toute équipe absente (en tenue) avant le début de la première rencontre sera créditée de ZÉRO à l'épreuve de jonglerie).

ARTICLE 10 : DURÉE DES RENCONTRES

- **Préliminaire** : 2 x 30 minutes
- **Repêchage, Demi finales** : 2 x 10' (poule de 4) ou 2 x 15' (poule de 3)
- **Finale** : application du règlement fédéral concernant la formule de l'échiquier

ARTICLE 11 : HEURES DES RENCONTRES

Si 4 équipes (3 + 1 départemental) : 13 h 45 équipes **3/4** et 14 h 45 équipes **1/2** ou **1**

Si 3 équipes (3) : 13 h 45 équipes **3/2** et 14 h 45 équipe **1**.

Si deux équipes et un seul terrain : 13 h 45 et 14 h 45.

Dans les autres cas matchs à 14 h 15.

ARTICLE 12 : ARBITRAGE

L'arbitrage est du ressort du responsable de centre. Il devra être assuré dans l'ordre suivant:

- 1°) Tout jeune arbitre de foot à 7 ou à 9 muni de son macaron.
- 2°) Un joueur licencié (CATEGORIE : **15 ANS** au minimum) du club recevant le plateau de jeu.
- 3°) Un dirigeant (licencié) d'une autre équipe apte à l'arbitrage (voir R.G.).

ARTICLE 13 : LE RESPONSABLE DE PATEAU

Chaque responsable de plateau a pour mission :

- 1°) de vérifier l'exactitude des feuilles de participation avant les rencontres, ainsi que les licences (obligatoires).
- 2°) de noter au verso des dites feuilles, toutes réserves formulées par les responsables d'équipes (faire signer).
- 3°) d'organiser les rencontres, leur bon déroulement, leur arbitrage.
- 4°) de noter les résultats des rencontres, les incidents, blessures et équipes non présentes.
- 5°) transmettre au siège du District avant le mardi midi suivant les rencontres (**ou avant le 17 Novembre 2008 à 17h pour la journée 5 et les rencontres du 15/11/2008**), la feuille de match et de résultats dûment complétée.

La transmission de la feuille de match et de résultats incombe au club recevant. Si ce dernier ne la transmet pas après un rappel de la commission (parution dans le PV de la Commission sur le site INTERNET du DEF), il aura match(s) perdu(s) par pénalité et devra s'acquitter de l'amende prévue pour non transmission.

ARTICLE 14 :

Chaque équipe est constituée de 9 à 12 joueurs licenciés (**le minimum pour disputer une rencontre est de HUIT**) dans leur club. Les licences devront être présentées.

ARTICLE 15 : LE DIRIGEANT - SA RESPONSABILITÉ

L'esprit éducatif du football à 9 rend le rôle du Dirigeant très important.

1°) il doit être majeur et licencié dans le club qu'il représente en cours de saison.

2°) de son comportement dépend celui des enfants qu'il dirige.

3°) il doit respecter et faire respecter l'arbitre et l'adversaire.

4°) en cas de litige, il doit rester lucide et faire en sorte que la rencontre se termine sans incident, même si cela doit être à son désavantage. Dans tous les cas litigieux, il doit faire parvenir au siège du District un rapport circonstancié pour informer la "Commission Départementale de Football Educatif" qui étudiera la suite à donner.

ARTICLE 16 :

Tout litige est du ressort de la Commission Départementale de Football Educatif du District de l'Essonne.

